

DOSSIER DE PRESSE

OUVERTURE NATIONALE DU SERVICE



Place des Entreprises

**TPE & PME, vous avez un projet, une difficulté,
une question du quotidien ?**

**Place des Entreprises, un service public simple et rapide :
vous êtes rappelé par LE conseiller qui peut vous aider**

21 juin 2022

ÉDITO



THOMAS COURBE

Directeur général des Entreprises

La Direction générale des Entreprises conçoit et met en œuvre les politiques publiques du gouvernement de développement économique. Nous avons constaté que les dispositifs d'accompagnements publics sont trop souvent méconnus des petites entreprises.

Avec la mise en place d'un réseau reliant l'ensemble des accompagnateurs d'entreprises, quel que soit leur champ d'expertise ou l'administration dont ils dépendent (réseaux de chambres consulaires, État, collectivités locales, opérateurs...), le service permet de répondre rapidement à une problématique exprimée par une entreprise, et ce, dans tous les domaines : innovation, financement, ressources humaines, reprise, transition écologique. En ce sens, ce nouveau service traduit la réussite d'une démarche partenariale, en vue de renforcer l'accessibilité et l'impact de l'ensemble des dispositifs déjà existants.



BRUNO LUCAS

Délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle

Si les dirigeants d'entreprises doivent faire face à des problématiques de plus en plus complexes au quotidien, les solutions pour répondre à leurs différents besoins existent. Le service Place des Entreprises a ainsi été conçu pour en faciliter l'accès et simplifier la vie des TPE-PME.

En effet, le cœur de notre mission est d'aider les entreprises dans l'anticipation des mutations économiques et de leurs conséquences en termes d'emplois et de compétences. Afin que les chefs d'entreprise puissent être informés et avoir accès à l'ensemble des outils et dispositifs dont ils peuvent bénéficier, il est indispensable de les accompagner jusqu'au dernier kilomètre pour s'assurer que l'offre de service publique soit bien effective. Nous pouvons également saluer le caractère innovant et collaboratif de ce service, qui réunit plus de 40 partenaires et rassemble près de 12 000 conseillers-experts, ce qui doit nous inspirer dans toutes nos politiques publiques.



Xavier ALBOUY

Directeur interministériel du numérique par intérim

Pragmatique et ambitieux, le service Place des Entreprises a été conçu selon une méthode de travail innovante, celle des Startups d'État. L'incubateur des startups d'État de la Direction interministérielle du numérique crée des services novateurs centrés sur les agents et les usagers. Face à un problème identifié, des équipes pluridisciplinaires et autonomes s'attachent à tester une solution sur le terrain. Celle-ci est développée en étroite collaboration avec ses futurs utilisateurs pour s'assurer de

sa pertinence et son impact réel sur leur quotidien.

L'équipe Place des entreprises a su exploiter les opportunités du numérique, ses nouvelles méthodes de travail et le potentiel des données pour engager une profonde transformation de la relation entre l'État et les entreprises. La DINUM, qui pilote la stratégie des startups et incubateurs d'États et ministériels, se réjouit d'avoir pu participer au déploiement et à la réussite de ce projet qui s'illustre aujourd'hui par l'ouverture du service au niveau national.

Sommaire

La construction du service : de l'expérimentation au déploiement national	6
Place des Entreprises, comment ça fonctionne ?	8
Témoignages d'entreprises utilisatrices du service et de leurs conseillers	10
Bénéficier d'un appui pour les défis de demain	13
Un service innovant facile à intégrer !	14
Confort de travail pour les conseillers de service public	15
Les chiffres clés de l'activité	15

De l'expérimentation au déploiement national

Parmi la multitude d'aides publiques aux entreprises existantes, il est difficile pour les TPE et PME de trouver l'accompagnement adéquat. De nombreux dispositifs demeurent largement méconnus de leurs destinataires, et les chefs d'entreprise ne parviennent pas toujours à identifier le bon interlocuteur dans la bonne structure.

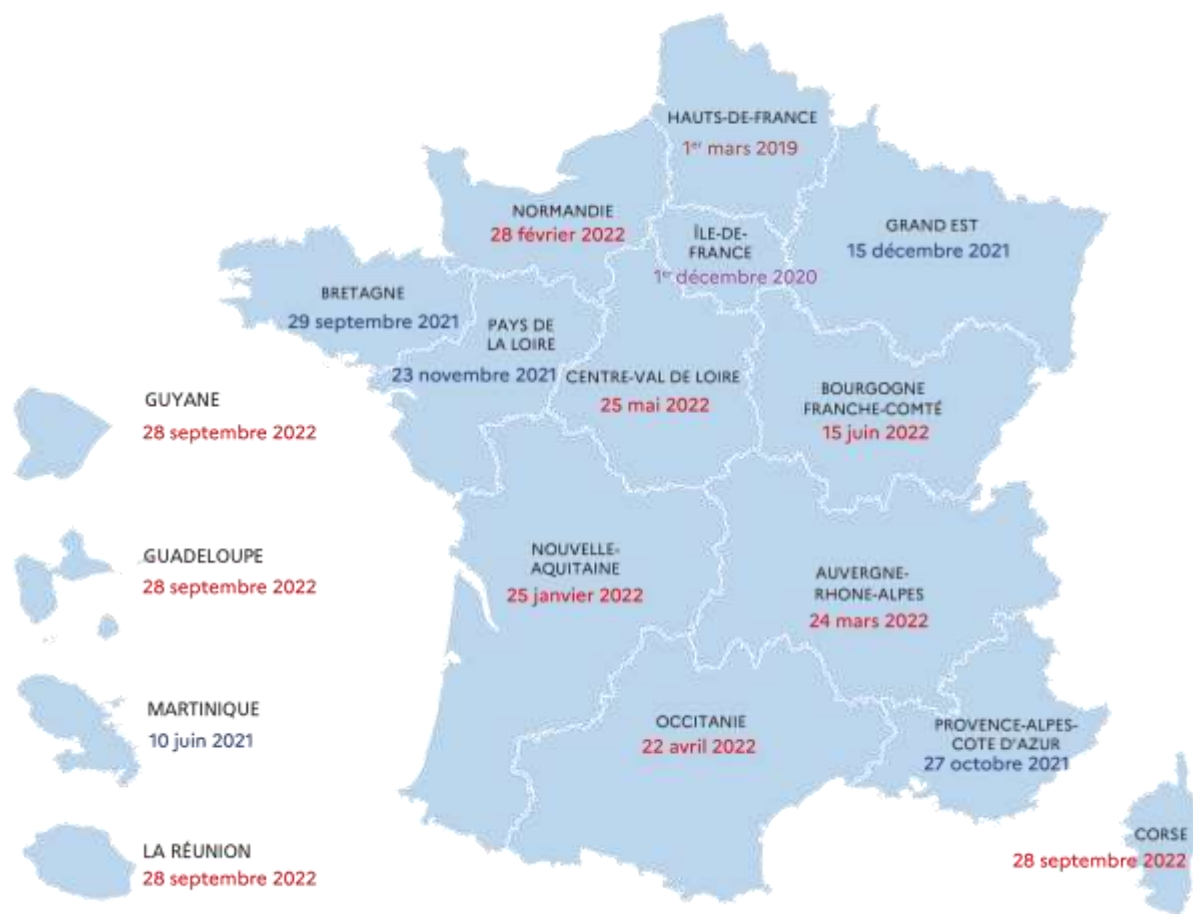
Face à ces constats, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) des Hauts-de-France a engagé fin 2018 une expérimentation visant à corriger cette situation. Son pilotage a été confié à Mathieu Gens, intrapreneur au sein de la Direction générale des entreprises (DGE).

Baptisé Place des Entreprises, le service a été conçu selon une méthode innovante, portée par l'Incubateur des startups d'État (beta.gouv), au sein de la Direction interministérielle du numérique (DINUM). Trois principes sont au cœur de cette méthode : les besoins des utilisateurs sont prioritaires sur les besoins de l'administration, l'équipe n'est pilotée que par la mesure de l'impact et le mode de gestion de l'équipe repose sur la confiance.

Une équipe pluridisciplinaire s'est rapidement constituée pour construire une solution avec des chefs d'entreprises et des agents de service public au sens large. Itérations, entretiens, tests utilisateurs et mesures d'impact ont permis progressivement la construction et l'amélioration continue du service.

Après une expérimentation réussie en Hauts-de-France puis en Ile-de-France, la Direction générale des entreprises (DGE) et la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle (DGEFP) ont décidé de déployer le service à l'échelle nationale. Grâce à l'engagement de 40 partenaires nationaux, le service a pu ouvrir dans 10 régions en 10 mois et sera bientôt accessible sur l'ensemble du territoire.

Calendrier du déploiement en régions



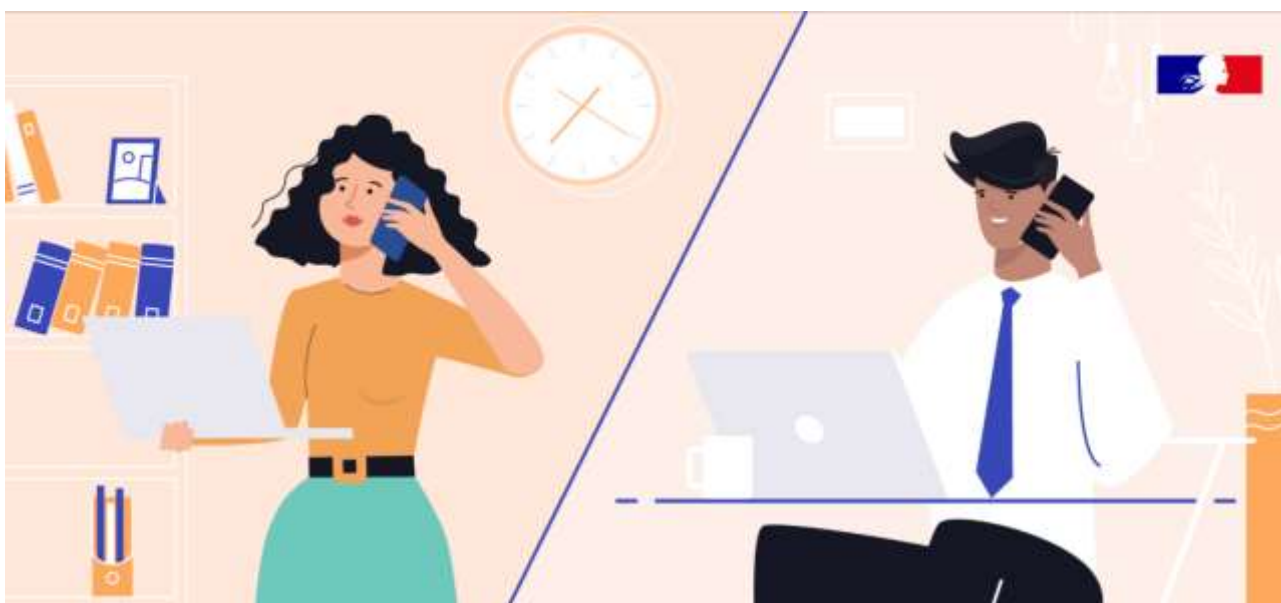
Place des Entreprises vous met en relation avec le conseiller qui peut vous aider parmi plus de 40 partenaires publics et parapublics :



- | | | | |
|--------------------------|--------------------------------------|----------------------------------|--|
| Adie | Collectivité de Martinique | Intercommunalités | OPCO Mobilités |
| Agefiph | Conseil régional Pays de la Loire | Maison des professions libérales | OPCO OCAPIAT |
| Agences de développement | Conseil régional d'Île-de-France | Maisons de l'emploi | OPCO Santé |
| Apec | Conseil régional des Hauts-de-France | Missions locales | OPCO Uniformation |
| Anact | DGE | Médiateur des entreprises | Optcommerce |
| Banque de France | DGEFP | OPCO 2I | Préfectures |
| Bpi france | DGFIP | OPCO AKTO | Pôle emploi |
| CCI | DREETS | OPCO Afdas | Réseau des conseillers du commerce extérieur |
| CMA | Bouanes | OPCO Atlas | Urssaf |
| Cap Emploi | INPI | OPCO Construction | |
| Carsat | Initiative France | OPCO Entreprises de proximité | |

Comment ça fonctionne ?

Découvrez le service en [vidéo](#)



Place des Entreprises permet d'offrir un **conseil personnalisé et de proximité** aux TPE & PME. Le conseil humain est au cœur de ce service pour permettre au chef d'entreprise de mobiliser le bon accompagnement en fonction de ses besoins, qu'il s'agisse d'une aide locale, régionale ou nationale.

Le référencement de conseillers chargés d'accompagner les entreprises dans les administrations, les organismes publics et parapublics et les collectivités volontaires, constitue la clef de voûte de ce service.

Grâce à ce partenariat inédit, le service couvre **une grande variété de sujets** : recrutement, formation, organisation du travail, investissement, droit du travail, difficultés financières, appui au développement, numérique, transmission reprise, santé et sécurité au travail, transition écologique & RSE...

Le chef d'entreprise choisit un sujet sur le site <https://place-des-entreprises.beta.gouv.fr> et indique en quelques phrases sa problématique. Après validation, sa demande est automatiquement transmise au(x) conseiller(s) compétent(s) sur son territoire pour l'accompagner. Ces conseillers le rappellent et lui proposent, lorsque les conditions sont réunies, l'accompagnement le plus adapté à sa situation.

Pour chaque problématique, les mises en relation avec les conseillers sont conçues dans une logique de complémentarité des expertises. Par exemple, un artisan rencontrant des difficultés financières peut être accompagné par une personne de la Banque de France (diagnostic

financier), de la Chambre des métiers et de l'artisanat (identification d'une aide régionale ou locale), de l'Urssaf (étalement des cotisations sociales). Ce fonctionnement permet d'apporter collectivement **une réponse publique plus efficace** à une situation d'entreprise.

L'essentiel des accompagnements proposés par les conseillers sont gratuits, à l'exception de certaines prestations techniques, réalisées notamment par les chambres consulaires. Après un premier niveau d'informations délivrées, le chef d'entreprise peut décider de poursuivre ou non un accompagnement plus poussé.

Un suivi qualité est assuré par l'équipe Place des Entreprises afin qu'aucune demande d'entreprise ne reste sans réponse.

Échanger avec un conseiller pour :

<p>Recruter ou former vos salariés, améliorer l'organisation du travail</p> <p>S'informer sur les aides à l'embauche, trouver des candidats, recruter un travailleur handicapé, identifier la bonne formation, être accompagné sur la C/PEC, gérer les départs en retraite.</p> <p>→</p>	<p>Financer vos investissements</p> <p>Identifier les solutions financières possibles, connaître les aides de la Région, les aides aux projets innovants, aux investissements techniques touchant à la santé-sécurité des salariés, à l'implantation sur un nouveau territoire ou les crédits d'impôt à mobiliser.</p> <p>→</p>	<p>Résoudre un problème de trésorerie, financier ou contractuel</p> <p>Faire un diagnostic de votre situation, demander une avance de trésorerie, une médiation du crédit, un étalement de vos cotisations, rechercher des solutions avec le conseiller départemental à la sortie de crise, résoudre un différend avec un partenaire privé ou public.</p> <p>→</p>
<p>Être conseillé en droit du travail</p> <p>Obtenir un renseignement en droit du travail, connaître votre convention collective, le calcul de rémunérations, mettre en place de l'activité partielle pour vos salariés en cas de baisse d'activité.</p> <p>→</p>	<p>Rebondir et développer votre activité commerciale</p> <p>Faire un point sur votre stratégie de développement, diversifier votre activité, trouver de nouveaux clients, rejoindre un club d'entreprise, s'étendre à l'international.</p> <p>→</p>	<p>Développer votre activité sur internet</p> <p>Créer un site internet, un click and collect, un service de réservation en ligne, améliorer votre référencement Google, protéger vos données.</p> <p>→</p>
<p>Environnement, transition écologique & RSE</p> <p>Optimiser vos consommations d'énergie, valoriser vos déchets par la revente de matière, éco-concevoir un produit, mettre en place une démarche RSE, un plan de déplacement entreprise (PDE).</p> <p>→</p>	<p>Garantir la santé et la sécurité au travail, les règles d'hygiène</p> <p>Réviser votre document unique d'évaluation des risques professionnels, former vos salariés à la prévention des risques professionnels (DUERP), connaître les règles d'hygiène, améliorer la qualité de vie au travail pour être plus performant.</p> <p>→</p>	<p>Vendre ou reprendre une entreprise</p> <p>Trouver une liste d'entreprises à vendre, connaître les aides à la reprise, trouver un repreneur, réaliser un diagnostic pour valoriser votre entreprise, être accompagné jusqu'à la signature par conseiller en cession-reprise.</p> <p>→</p>

Financer vos projets d'investissement

MORGAN JACQUEMARD

Dirigeant de Plat'O Repas, épicerie de produits locaux et traiteur engagé à Margny-lès-Compiègne dans l'Oise

« Je développe une activité de traiteur dans l'évènementiel et de portage de repas à destination des personnes âgées. Suite à une campagne d'emailing, j'ai utilisé le service Place des Entreprises car je souhaite réaliser des investissements pour rénover le laboratoire (améliorer les conditions d'hygiène et de sécurité des salariés en cuisine) et créer un espace boutique épicerie fine plus adapté pour recevoir les clients. Pour ces travaux, j'avais un besoin d'un financement de 20 000 euros. »



BENJAMIN MARTIN

Conseiller commerce de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Oise

« J'ai pris contact avec Monsieur Jacquemard pour le rencontrer au sein de son entreprise et l'accompagner sur ses projets de travaux. Pour le financement, j'ai mobilisé une aide de la communauté d'agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne (« Action cœur de ville »), ainsi qu'une aide régionale pour le soutien à la reprise d'entreprise. Lors du diagnostic sur place, nous avons également évoqué les questions d'accessibilité des locaux, sur lesquelles je continue d'accompagner l'entreprise Plat'O Repas.»

Retrouvez le témoignage de Morgan Jacquemard et Benjamin Martin [en vidéo](#)

Gestion de l'énergie

ROMAIN LEICHTNAM

Gérant de la Boulangerie du Vieux Four
à Bourg en Nouvelle Aquitaine

« Je suis gérant d'une boulangerie. J'ai sollicité le service Place des Entreprises car nous souhaitons remplacer notre four fonctionnant au fioul par un four électrique. Je voulais savoir s'il existait des aides susceptibles de nous aider dans cette démarche.»



LAURIE THIBAUDEAU-HURTAUD

Conseillère développement durable de la
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
(CMA)
de Nouvelle Aquitaine Gironde

« J'ai proposé à la boulangerie du Vieux Four de réaliser un diagnostic global sur la transition écologique, pris en charge dans le cadre de fonds France Relance et de fonds européens. Nous avons axé le diagnostic sur les avantages qu'apporterait l'installation d'un four électrique (réduire la consommation d'énergie, réduire leur nombre de pains invendus, énergie plus respectueuse de l'environnement...) et ainsi conforter ce choix. Ce diagnostic a également permis à la boulangerie de se mettre en conformité avec les nouvelles réglementations des bio-déchets.

La CMA a ensuite accompagné M. Leichtnam dans la demande d'une aide financière, soumise à un critère de transition écologique, auprès de la Région Nouvelle Aquitaine (35 % de subvention plafonnée à 50 000 €). Si l'aide est acceptée et l'achat effectif, M. Leichtnam pourra augmenter sa production et envisager l'embauche d'un apprenti ou d'un salarié ».

Réaliser un projet d'innovation

PIERRE-JEAN HELLAUDAIS

Président de Data.Officer.ai, startup spécialisée dans l'extraction automatisée et la collecte de données d'imagerie médicale

« J'ai contacté le service Place des Entreprises pour avoir un accompagnement sur le statut "Jeune Entreprise Innovante". Il nous semblait intéressant de bénéficier de ce statut, dont les conditions étaient a priori respectées. »



CÉDRIC SAINT-ANTOINE

Responsable du service d'accompagnement fiscal d'Ile-de-France

« Nous avons vérifié avec la startup que les différentes conditions du statut de Jeune Entreprise Innovante (JEI) étaient bien réunies. À l'aide d'un exemple anonymisé, nous avons ensuite expliqué comment rédiger un dossier justificatif de dépenses en Recherche et Développement, en vue d'un rescrit JEI.

Pour encourager ce type d'investissement, le statut permet en effet à de jeunes entreprises de bénéficier temporairement d'exonérations fiscales et sociales. »

Bénéficier d'un appui pour les défis de demain

Le service est mobilisé sur des sujets à forts enjeux stratégiques pour les entreprises : innovation, numérique, organisation du travail, inclusion, transition écologique & RSE...

Les TPE & PME découvrent des aides et accompagnements techniques encore méconnus grâce à l'expertise des conseillers référencés sur ces sujets. L'appui des acteurs publics est ici particulièrement précieux pour aider les petites entreprises à évoluer et s'adapter à un environnement toujours plus complexe et contraint.

Dans cette perspective, les initiatives locales vertueuses pourront également bénéficier d'une meilleure visibilité auprès des d'entreprises.



Du confort de travail pour les conseillers

Chaque conseiller reçoit la demande de l'entreprise - sur son champ de compétence et son territoire - par mail avec un accès sécurisé à une fiche détaillée. Cette fiche comporte la demande du dirigeant et des informations générales sur l'entreprise (localisation, date de création, effectif...) permettant d'identifier les accompagnements possibles en amont de la discussion avec le dirigeant.

Le conseiller indique s'il peut prendre en charge la demande, ainsi que sur l'issue de l'entretien avec le dirigeant. Il échange également avec les autres conseillers notifiés, au sein de différentes structures (administrations déconcentrées, opérateurs, collectivités territoriales), pour apporter une réponse coordonnée à l'entreprise. Sur l'interface, se joue un décloisonnement bien réel des acteurs publics qui œuvrent collectivement à la résolution d'une problématique.

Un service innovant facile à intégrer

L'un des objectifs de la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, est une meilleure orientation des entreprises et une simplification de leur relation avec l'administration.

En proposant un conseil humain et de proximité, Place des Entreprises répond à ces ambitions. Le service s'inscrit en effet dans la montée en puissance des services publics de proximité et l'amélioration de l'accès à l'information, notamment pour les TPE et PME qui ont parfois du mal à s'y retrouver parmi la multitude d'acteurs.

Pour **démultiplier son impact**, le service a donc vocation à être accessible depuis toutes les ressources destinées aux entreprises. La priorité a été de l'intégrer **sur le site d'information et d'orientation des entreprises** entreprendre.service-public.fr. Dans une logique d'État plateforme, le service est également présent dans d'autres outils thématiques (simulateur pour l'embauche d'un salarié, moteur de recherche d'aides à la transition écologique) ou portés par des collectivités territoriales comme la Martinique.



Site d'informations <https://entreprendre.service-public.fr>



Site de la collectivité territoriale de Martinique
<https://www.zetwal.mq>



Simulateurs en ligne pour aider les dirigeants
<https://mon-entreprise.urssaf.fr>



Moteur de recherche pour les aides dédiées à la transition écologique
<https://mission-transition.beta.gouv.fr>

Les chiffres clés de l'activité



Plus de **40 partenaires** de service public réunis pour l'accompagnement des entreprises.

12 000 conseillers référencés à travers la France.

10 thématiques et **36 sujets** de vie de l'entreprise couverts.

Plus de **10 000 besoins d'entreprises** ont donné lieu à un échange avec un conseiller durant les 24 mois de construction progressive et de consolidation du service (*hors période covid*).

Plus de **85 % de chefs d'entreprise satisfaits** d'après les premières enquêtes téléphoniques ; l'analyse plus fine de la satisfaction devient une priorité après le déploiement.

Prochain objectif : plus de **20 000 besoins d'entreprises** accompagnés par an.

Notre mesure d'impact phare

10204

besoins d'entreprises ont donné lieu à un échange avec un conseiller depuis l'ouverture du service

La promesse du service Place des Entreprises est d'offrir un conseil humain et de proximité à une entreprise exprimant un besoin, qu'il s'agisse d'un projet, d'une difficulté ou d'une question.

Le nombre total de besoins donnant lieu à un échange avec un conseiller s'analyse au regard du déploiement progressif du service, région par région.

